



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 05 MARS 2024



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 05 MARS 2024

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Nicolas Jobin.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et au représentant de la presse et les invite à l'apéritif offert par la Commune de Belfaux à l'issue de la séance.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il excuse M. René Krattinger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro et Messieurs les Conseillers communaux François Vallat et Diego Frieden.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Ordre du jour et mode de convocation

Le Président rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et toutes les conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce soir, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation et sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

Résultat du vote :

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 29 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 13 février 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 5 mars 2024, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2024
4. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2024
5. Election de M. Ilias Nafaï, Conseiller communal au Conseil d'Agglomération
6. Décompte final du crédit accordé pour la réfection urgente du bâtiment de l'administration communale (message 150)
7. Décompte final du crédit accordé pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai (message 151)
8. Propositions
9. Questions
10. Divers

Une verrée sera servie à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Nicolas Jobin



La Secrétaire

Véronique Christan

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, Le Président clôt la discussion générale et soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023 est accepté par 28 voix et 1 abstention.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le Président prend la parole au nom du Bureau.

Il annonce la démission de M. Jean-Pierre Frésard du Groupe PS, Centre Gauche — PCS et Ouverture avec effet au 15 avril 2024. Son remplacement est en cours.

Conseil communal

Le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

M. **Vincent Schickel**, Syndic, prend la parole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

« M. Lucien Savoy a 32 ans et est originaire d'Attalens, dans le sud du Canton. Il est issu d'une famille qui partage un intérêt pour la chose publique, son père ayant notamment été syndic pendant plusieurs législatures.

M. Savoy a obtenu son Bachelor à la HEG de Fribourg et est diplômé de l'Université de Lausanne et de la faculté des HEC au niveau Master. Après ses études, il a officié pendant près de 6 ans dans le cabinet de conseil spécialisé dans les administrations publiques Compas Management. Dans ce cadre, il a par exemple réalisé plusieurs projets d'audit d'administrations communales, de fusions de communes ou de développement et de mise en œuvre de stratégies communales diverses, ceci pour des communes de toutes tailles.

Désireux de "passer de l'autre côté du décor", M. Savoy a rejoint l'équipe de l'administration le 15 février dernier et a repris le poste de secrétaire communal laissé libre suite au départ de M. Laurent Wolfer ».

MISE AU CONCOURS D'UN POSTE DE STAGIAIRE PRE-HEG

« Afin d'épauler le secrétariat de l'administration, et à la suite du changement de fonction de notre collaboratrice Mme Cyndie Kaniama qui a rejoint le département des finances, nous avons mis au concours un poste de stagiaire pré-HEG au début du mois de février. Nous avons reçu 4 candidatures. Le groupe RH s'est réuni le 28 février 2024 et a décidé d'en rencontrer 3 ces prochaines semaines ».

DICASTERE DE L'AMENAGEMENT

« Nous avons mis à l'enquête le rapport final, selon l'article 47 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, le vendredi 9 février 2024. Ce rapport final marque la fin de la révision de notre PAL, ceci après presque 15 ans de procédure. Il intègre les modifications du PAL, à la suite de l'approbation, sous condition, du 29 septembre 2021.

Nous avons dû apporter une modification pour l'indice de verdure (l'IVER) qui a été introduite récemment. Cette modification impacte principalement la zone de Centre 1, mais est rendue nécessaire pour prendre en considération le milieu bâti de cette zone. Nous avons aussi introduit un nouvel article 13bis. Il explique les règles d'applications de l'IVER, mais aussi la possible dérogation de 50 % sur le seuil établi dans le Règlement communal d'urbanisation (RCU). A noter que la dérogation de 50 % s'applique à tous les propriétaires du village qui possèdent un bien culturel inventorié

*dans l'annexe 2 du RCU. Ceci est rendu nécessaire, car le service des biens culturels impose d'éta-
ler les extensions des bâtiments de façon horizontale, et donc rentre en contradiction avec certains
seuils d'IVER.*

*Les citoyens ont 30 jours pour faire opposition à cette modification auprès de la Commune ou de la
Préfecture.*

*La Commission de l'aménagement se rencontrera le 20 mars pour traiter les éventuelles opposi-
tions ».*

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE

*« Le samedi 24 février a eu lieu l'inauguration de la bibliothèque qui fut un réel succès. Le coût de
l'agrandissement s'élève à presque CHF 35'000.00. Nous avons reçu un soutien financier de
CHF 13'000.00 de la BCU, un soutien de CHF 9'000.00 de la commune de Corminboeuf et
CHF 2'000.00 de la Paroisse.*

*Je tiens à nouveau à remercier tous ses contributeurs ainsi que toutes les personnes impliquées
dans ce beau projet ».*

RENCONTRE INTERCOMMUNALE

*« Le 10 janvier 2024, la commune de Belfaux a organisé la première rencontre intercommunale avec
nos 6 voisins, à savoir les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, La Son-
naz et Misery-Courtion. Le but de cette séance est d'étudier de nouvelles collaborations entre nos
communes. Ceci va dans le sens du point "Collaborations et fusion des communes" tel que décrit
dans la proposition no 7 de ce soir. Suite à cette séance, Belfaux est en train d'organiser un audit
de l'état et besoins en places de crèche. D'autres thèmes abordés durant la séance, comme les
places d'AES, la gestion des ressources informatiques, sont en cours d'audit par nos communes
voisines. La prochaine réunion se tiendra le 24 avril à Granges-Paccot ».*

NOUVELLE PROCEDURE CONCERNANT L'INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS LORS DE MANIFESTATIONS *(intervention au nom de M. Diego Frieden, responsable du dicastère)*

*« Comme vous le savez pour avoir voté sur ce sujet, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi
cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), l'organisation des corps de sapeurs-pom-
piers a changé dans notre canton. En effet, ce sont désormais les associations de communes (dans
le cas de la Sarine, le Réseau Santé Sarine, ou "RSS") qui ont repris les corps de sapeurs-pompiers
communaux. Or, une des tâches des sapeurs-pompiers est le soutien lors de manifestations locales,
notamment en assurant la police de la circulation. Si jusqu'à présent c'était au Conseil communal
que revenait la décision sur demande des organisateurs-trices de telles manifestations d'accorder
ou non ce soutien des sapeurs-pompiers, le système a désormais changé, puisque c'est le RSS qui
prendra cette décision. La gestion des ressources étant désormais centralisée au niveau du district,
il y aura donc de nouveaux critères d'évaluation.*

*Le Conseil communal tient à exprimer ici qu'il n'a pas soutenu cette nouvelle manière de faire et
qu'il lui tient à cœur de soutenir les associations et manifestations locales. Avec l'accord de la com-
pagnie Sarine-Nord, nous allons faire notre possible pour intervenir en faveur de ces manifestations,
afin qu'elles bénéficient de cette aide précieuse et souvent nécessaire à leur bon déroulement. En
ce qui concerne la nouvelle procédure en place, un courrier est en cours d'envois aux associations
et sociétés locales.*

*Une 2ème lettre sera aussi incluse dans l'enveloppe concernant le potentiel jumelage avec Cou-
sance afin de connaître les potentielles synergies avec nos associations et sociétés locales. À la
suite des remarques de nos citoyens lors de la séance d'information du 1er juillet 2023, nous avons
inclus la même démarche pour des communes Suisses alémaniques ».*

AGGLO ET DIVERS PLANS D'AGGLOMERATION

*« La commune travaille depuis plusieurs mois sur l'élaboration des mesures pour le futur Plan d'Ag-
glomération de 5ème génération (le PA5). Ces mesures doivent être mises en place entre le
1er janvier 2028 et le 31 décembre 2032 ; mais nous devons finir leurs élaborations d'ici quelques
mois, car le délai de soumission à la confédération est fixé au 30 juin 2025.*

*La Commission d'aménagement a déjà été consultée sur diverses mesures et va continuer de la
compléter durant les prochaines séances. Je reviendrai vers vous dès que la liste des mesures est
arrêtée et acceptée par l'Agglo.*

Un point important à prendre en compte pour le PA5, et contrairement au précédent PAs, Belfaux ne pourra compter que sur des subventionnements fédéraux étant donné que l'Agglo telle qu'on la connaît est en cours de dissolution.

Nos prédécesseurs ont en leurs temps élaboré des mesures pour les divers PA2, PA3 et PA4. Il est maintenant l'heure de les mettre en place, sachant que le délai pour les mesures du PA3 est fixé au 31 décembre 2025.

Je vais maintenant vous présenter un état des lieux de ces diverses mesures ».

La présentation est annexée au présent procès-verbal.

M. Gabriel Litzistorf, Conseiller communal, prend la parole.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE PENSIER (AESC)

« L'achat du terrain a été conclu en décembre 2023 pour CHF 1.00 symbolique devant notaire.

En date du 19 janvier 2024, un avis de mise à l'enquête a été inséré dans la Feuille officielle.

Si des oppositions sont déposées, le traitement de celles-ci s'effectuera durant la période de juillet au mois d'octobre, pour un début des travaux en fin d'année 2024 ou début 2025.

En parallèle, les demandes d'offres sont en cours.

Concernant le bureau d'ingénieurs en charge des travaux, à ce jour le bureau "SEGC", a été dissous à la fin février 2024, de ce fait un nouveau bureau d'ingénieurs a été mandaté. Il s'agit du bureau Triform-Piller qui travaillait déjà en collaboration avec l'ancien bureau "SEGC".

Une assemblée extraordinaire des délégués de l'AESC est agendée le 6 mars 2024 pour approuver le changement des statuts datant de 40 ans, étant donné que le montant actuel de l'endettement se monte à CHF 50'000'000.00. Le nouveau montant sera fixé à CHF 85'000'000.00, car le devis général s'élève à CHF 81'000'000.00.

L'augmentation de l'ensemble du projet s'élève à environ CHF 15'000'000.00 par rapport au premier devis donné par le bureau d'ingénieurs en 2019. Cette hausse est principalement due à la crise Covid, à la guerre et à l'augmentation des matériaux, ce qui implique le référendum obligatoire, à la double majorité, qui est prévu le 22 septembre 2024 ».

Mme Marianne Aebischer, Conseillère communale, prend la parole.

CRECHE BARBOTINE

Comité de direction

« Suite à la démission de Mme Barbara Monney-Wicht en août 2023, représentante de la Commune de La Sonnaz, l'assemblée des délégués du 22.02.2024 a nommé comme nouveau membre du comité M. Jean-Daniel Guisolan, nouveau Conseiller communal de La Sonnaz et pour l'anecdote 1^{er} président de la Crèche Barbotine ».

Organisation de la crèche

« La crèche Barbotine peut accueillir 64 enfants dans 2 structures.

Pour la structure appelée "Ecoliers", les 42 enfants sont répartis dans 3 groupes : Nurserie jusqu'à 18 mois, Moyens, de 18 à 36 mois et Grands, dès 30 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école obligatoire.

Dans celle appelée "Chésopelloz", il y a 2 groupes pour 22 enfants : Nurserie jusqu'à 24 mois et Moyens-Grands, jusqu'à l'âge d'entrée à l'école obligatoire.

Les communes de Belfaux, Grolley, La Sonnaz et Misery-Courtion font partie de l'association de la crèche Barbotine, laquelle, face à un manque de place a dû refuser plusieurs demandes de famille issues des communes membres. Le Comité de direction a décidé de résilier les contrats des familles ayant déménagé dans d'autres communes, dont leurs enfants étaient encore placés à Belfaux. Ceci a permis de libérer 18 places.

Pour permettre à ces familles "hors commune" de se retourner, nous avons renoncé au délai de résiliation de 2 mois et leur avons accordé un délai au 31 juillet 2024.

Ainsi à la rentrée scolaire, ce ne seront que des enfants habitant les communes membres qui seront accueillis. Nous avons déjà eu plusieurs retours de parents qui comprennent la situation, mais regrettent de devoir quitter ces structures, car "ils s'y plaisent bien et leur enfant aussi", mais aussi de parents qui ne comprennent pas et nous demandent de revoir notre position. La décision a été prise et il n'est pas question pour le comité de direction de faire des exceptions ».

Tarifs

« Les tarifs de la crèche sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, pour un montant maximal actuel de CHF 130.00 par jour, repas compris.

Lors de l'assemblée des délégués du 22.02.2024, il a été décidé d'augmenter le tarif journalier à CHF 140.00, ce qui a d'ores et déjà été accepté par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse. Par conséquent, il a aussi fallu modifier l'art. 9 du règlement de portée générale, puisque le montant de CHF 130.00 y est expressément mentionné.

Cette décision sera mise en consultation dans la Feuille Officielle et est soumise à un référendum de 60 jours. En principe, le nouveau tarif pourra entrer en vigueur au 1^{er} mai 2024 ».

M. **Frantz Simonis**, Conseiller communal, prend la parole.

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DES REPAS A L'AES

Une enquête de satisfaction est actuellement en cours auprès des parents. De plus amples informations seront données ultérieurement.

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**.

Elle précise que les deux conseillers communaux, M. Vallat et M. Frieden sont absents en raison de leur participation au premier rapport du bataillon Sarine. A cette occasion, M. Vallat sera remercié pour ses 25 ans de service en tant que Commandant du corps des sapeurs-pompiers Sarine Nord.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

3. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2024

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** pour la présentation de Mme Josiane Berset.

« Le Groupe PS, Centre gauche PCS et Ouverture a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Josiane Berset qui habite la commune de Belfaux depuis 1978 et siège au Conseil général depuis 2011. Elle fait partie de la Commission Energie et environnement de notre commune.

Mme Berset apprécie le chant qu'elle exerce avec le Chœur mixte paroissial Saint-Etienne dont elle est présidente. En outre, elle aime par-dessus tout découvrir de merveilleux endroits peu connus de notre pays, en transports publics, à pied et sac au dos.

Elle a occupé la vice-présidence du Conseil général en 2023 ; c'est donc tout naturellement que nous vous proposons de l'élire à la présidence pour cette année 2024. Nous vous remercions de la confiance accordée ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Josiane Berset est élue par acclamation.

4. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2024

Le Président donne la parole à M. **Christophe Thode** pour la présentation de M. René Krattinger.

« Au nom du groupe le Centre Belfaux Futuro, j'ai l'honneur de présenter M. René Krattinger pour le poste de Vice-président de notre Conseil général. Né le 12 avril 1965, marié, père de trois enfants adultes, René Krattinger est aussi grand-père d'une petite fille. Il habite Belfaux depuis 39 ans. Collaborateur technique au Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg, il est actuellement membre de la Commission des routes. Actif et énergique, René aime la montagne qu'il parcourt en tant que membre du Club alpin de la Gruyère. Il joint à ce hobby la pratique du cyclotourisme et de la photographie. Nous espérons que le Conseil général lui manifesterà sa confiance en l'élisant à cette fonction et vous en remercions ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. René Krattinger est élu à par acclamation.

5. Election de M. Ilias Nafaï, Conseil communal, au Conseil d'Agglomération

Le Président donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Syndic pour la présentation de M. Nafaï.

« M. Ilias Nafaï a 33 ans et est arrivé à Belfaux il y a 6 ans.

Il est ingénieur civil EPFL.

Il a plus de 10 ans d'expérience dans le domaine des constructions et infrastructures. Il est aussi entrepreneur et a créé sa propre entreprise Infrasmart spécialisée dans le conseil et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Ilias a été élu le 10 décembre 2023 comme conseiller communal et est rentré en fonction le 22 décembre. Il est actuellement en charge du dicastère des bâtiments, constructions, patrimoine et informatique ».

M. Nafaï est élu par acclamation.

6. Décompte final du crédit accordé pour la réfection urgente du bâtiment de l'administration communale (message 150)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde total de CHF 50'466.20, soit un montant inférieur de CHF 13'533.80 au budget voté de CHF 64'000.00.

La Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la Commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

Le Président soumet au vote du Conseil général le décompte final du crédit accordé pour la réfection urgente du bâtiment de l'administration communale.

Résultat du vote

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 29 voix.

7. Décompte final du crédit accordé pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai (message 151)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière.

« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde total de CHF 61'004.25, soit un montant inférieur de CHF 8'995.75 au budget voté de CHF 70'000.00.

La Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la Commission financière Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

Le Président soumet au vote du Conseil général le décompte final du crédit accordé pour le remplacement de la conduite de transport d'eau du Remblai.

Résultat du vote

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 29 voix.

8. Propositions

Les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance, la réponse à la proposition numéro 5 déposée par Mme Christel Grandjean du Groupe PS, Centre Gauche — PCS et Ouverture, le 7 mars 2023.

La proposition a pour titre :

Modification du règlement communal sur les routes

Réponse

Le Conseil communal a pris note de cette proposition et informe les conseillers généraux que la révision du règlement communal sur les routes sera effectuée prochainement.

Mme Grandjean prend note de la réponse.

Nouvelles propositions

Le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** du Groupe PS, Centre Gauche — PCS et Ouverture.

« Suite à de nombreuses questions et remarques de concitoyennes et concitoyens, le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture a examiné la question de l'information liée au rapport final d'enquête administrative de la Préfecture concernant « l'affaire » de l'ancien boursier.

Actuellement, la situation est la suivante : un citoyen ou une citoyenne de la Commune qui souhaite obtenir ledit rapport peut en faire la demande à l'Administration communale, laquelle lui conseille de s'adresser directement à la Préfecture. Cette démarche a découragé, voire agacé, plusieurs citoyennes ou citoyens.

Du fait qu'un certain nombre de citoyennes ou citoyens ont obtenu ce rapport, il en découle normalement que ce dernier peut être considéré comme relevant du domaine public. Dès lors, pourquoi ne pas simplement le mettre à disposition sur le site de la Commune ? C'est le sens de notre proposition, fondée sur les arguments suivants :

- a) La vérité des faits n'appartient pas qu'aux élus de la commune, mais également aux citoyens qui nous ont élus. Ces mêmes citoyens subissent tous, via l'augmentation de l'impôt notamment, les conséquences de cette affaire. Dès lors, il nous paraît injuste que, vis-à-vis du droit à l'information, tous les citoyens ne soient pas traités de manière égale. C'est une question d'égalité de traitement.*
- b) Il s'agit aussi d'une question de confiance. Cette confiance que nous demandons à nos concitoyen-ne-s de nous accorder, lors de chaque élection par exemple, nous la leur devons en retour. Les obstacles à une libre information donnent plutôt un message de méfiance de la part de l'Autorité communale.*
- c) Il s'agit également d'une question de lucidité. Ce rapport est déjà à la disposition de personnes extérieures à la Commune, notamment, les parties adverses de la Commune dans les procédures initiées par cette dernière, leurs avocats ainsi que de nombreux journalistes. A l'avenir, ce pourrait être la presse qui révélerait des aspects peu connus du document en question.*

De plus, nous rappelons que le rapport cité a été présenté au Conseil Général par le Préfet en date du 14 décembre 2021.

Depuis cette date, la suite à donner à ce rapport n'a fait l'objet d'aucune discussion au sein du Conseil Général. Nous aurions dû, au minimum, en prendre acte en séance plénière, et définir nos devoirs de réserve et de confidentialité vis-à-vis du document qui a été transmis à tous les élus de la Commune.

Au vu de ces considérations, nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, de bien vouloir soutenir notre proposition formulée ainsi :

“Le Conseil Général donne au Conseil Communal le mandat de mettre à disposition du public sur le site Internet de la Commune le Rapport final de la Préfecture de la Sarine de l'enquête administrative

concernant la Commune de Belfaux du 1^{er} décembre 2021, ainsi que de signaler cet évènement dans la prochaine parution du Flash BELfaux INFO.”

Nous vous remercions pour votre attention et pour le soutien que vous voudrez bien apporter à notre proposition ».

Le Président ouvre la discussion.

M. **Alain Bise** demande ce qu'en pense la Commune, le Service des Communes et la Préfecture. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet délicat.

M. **Vincent Schickel** rappelle que les autorités communales étaient favorables à une publication de ce rapport. Cependant, M. le Préfet Ridoré avait exigé qu'il ne soit pas publié.

M. **Dominique Corpataux** souhaite que cette proposition soit complétée par une publication concernant la situation actuelle, l'état des recours et des procédures.

M. **Jean-Pierre Frésard** précise qu'en rédigeant cette proposition, des renseignements ont été pris auprès de la Préfecture. Il a été relevé que M. Ridoré avait des raisons d'exiger la confidentialité du document. Cependant, aujourd'hui, la situation est différente. Il maintient la demande de vote de la proposition. Si elle est acceptée, il est évident que le Conseil communal devra se renseigner auprès de la Préfecture concernant la Loi sur l'accès aux documents et la Loi sur la protection de la personnalité.

M. **Gilbert Bapst** demande une interruption de séance de 5 minutes. La séance reprendra à 21 h 27.

Il est 21 h 27, le Président ouvre la discussion.

M. **Dominique Corpataux** prend la parole au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Il relève que le groupe est d'avis qu'il est judicieux d'attendre la conclusion de la procédure en cours, que la culpabilité de M. Wider soit démontrée pour rendre public ce rapport, pour autant que la Préfecture donne son accord.

M. **Jean-Pierre Frésard**, s'étonne de la position du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro. La culpabilité de M. Wider a été prouvée et il purge sa peine.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la proposition de M. Frésard au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Oui : 14

Non : 14 + 1 (voix du Président)

Abstention : 1

La proposition est refusée.

Le Président donne la parole à M. **Christophe Zbinden** qui intervient au nom du Bureau du Conseil général (*cette proposition a été annexée aux documents de la convocation*).

Le Bureau propose au Conseil général de transmettre les propositions issues de l'atelier du 31 octobre 2023 afin que le Conseil communal prenne position et/ou y donne suite.

Rôle des commissions

Il ressort des discussions des différents groupes de travail que certains membres ressentent de la frustration (manque d'écoute et de prises en compte, de suivi de certains projets).

Pour un fonctionnement optimal, il est nécessaire, dès 2024, de :

- Etablir un cahier des charges par commission
- Etablir un règlement par commission, celui-ci mentionnera que les prises de position doivent être décidées en présentiel.
- Annoncer les objectifs annuels et à long terme des commissions au début de chaque année
- Présenter un rapport de chaque commission à la séance du Conseil général de mars ou mai. Un point sera ajouté à l'ordre du jour de la séance.
- Réflexions pour les groupes de travail dans les commissions
- Obtenir un procès-verbal dans les plus brefs délais.

- Analyser la possibilité de fusionner certaines commissions.
- Utiliser le budget planifié
- Prendre en considération les compétences des membres des commissions et défendre ces points de vue et arguments auprès du Conseil communal

Conseil communal : solutions d'avenir

- Confier au personnel de l'administration des responsabilités opérationnelles afin de décharger le Conseil communal.
- Etudier la professionnalisation
- Adapter le nombre de conseillers
- Adapter la rémunération
- Inquiétude sur la rotation du personnel
- Communiquer au Conseil général la vision et les objectifs du Conseil communal pour la législature

Collaborations et fusion des communes

- Mise à disposition des conventions intercommunales
- Relancer la réflexion et prendre contact avec chacune des communes voisines
- Définir un projet pour Belfaux, voir avec le Conseil d'Etat
- Créer un groupe de travail « fusion » composé aussi de personnes externes au Conseil communal
- Partager des ressources de personnel entre communes (par exemple : personnel technique, juriste...), ainsi que l'équipement technique
- Association de communes, comment faire face aux augmentations des charges liées
- Gestion incontrôlable, engrenage, sommes-nous satisfaits de toutes les associations de communes ?

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** du Groupe PS, Centre Gauche — PCS et Ouverture.

« Le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture accueille favorablement la proposition du bureau du Conseil général.

En effet, des propositions intéressantes pour notre commune et son fonctionnement ont été formulées et plusieurs mériteraient d'être étudiées plus en détail pour dépasser le simple stade de la réflexion. Nous comptons sur le Conseil communal pour prendre les propositions faites par les groupes de travail de la séance du Conseil général de l'automne passé et dans la mesure du possible, de les mettre en œuvre.

Nous espérons que ces réflexions pourront encrer un partenariat solide et constructif entre notre Conseil général et le Conseil Communal. Plusieurs attentes et propositions ont pu être exprimées et nous remercions le Conseil communal d'y être attentif et d'y apporter des réponses et la suite utile.

Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour son écoute attentive lors de cette séance particulière ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet la proposition du Bureau au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La proposition est acceptée à l'unanimité par 29 voix.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

9. Questions

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée le Président clôt la discussion

10. Divers

Le Président donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Syndic.

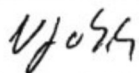
Au nom du Conseil communal, il remercie le Président pour son engagement et lui remet un présent.

M. **Nicolas Jobin** remercie le Bureau, les membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi que l'administration communale pour leur engagement lors de son mandat.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 20 h 39.

Le Président



Nicolas Jobin



La Secrétaire



Véronique Christan

Complément d'information sur les PAs



Message du Conseil communal pour le
Conseil général du 05.03.2024

Les PAs en bref (focus PA3 & PA4)

- La Confédération demande aux Agglomérations de réaliser à intervalle de 4 ans des Projets d'Agglomération définissant la politique en matière **d'aménagement** et de **mobilité**. Les projets d'agglomération jugés efficaces bénéficient de contributions fédérales pour la mise en œuvre de mesures concrètes.
- L'Agglo Fribourg a déposé des projets d'Agglomération en **2016 pour la troisième génération (PA3)**, et en **2021 pour la quatrième génération (PA4)**.
- Les projets de l'Agglomération de Fribourg ont bénéficié de subventions fédérales à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs. L'agglo cofinance et coordonne la réalisation de ces mesures avec les différentes communes concernées.
- L'agglo cofinance aussi des mesures Nature & Paysage (NP) qui ne sont pas des prérogatives fédérales.

Aperçu des mesures PA3 & PA4



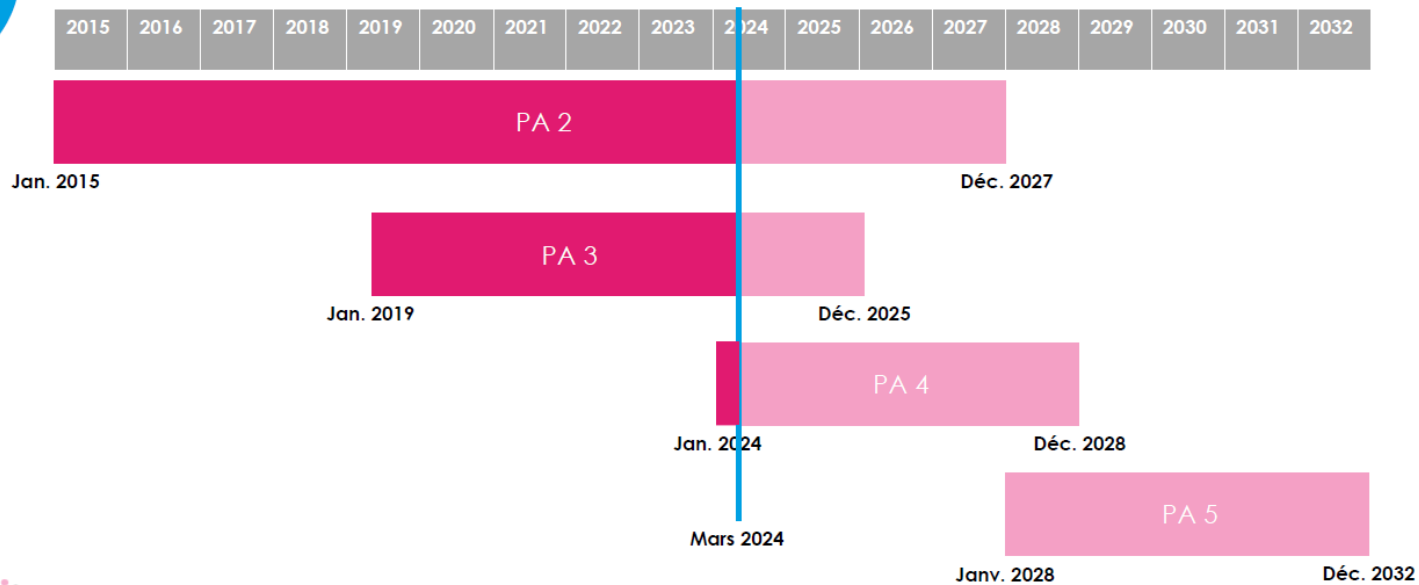
Détails des mesures PA3 & PA4

N° mesure	Descriptif	Priorité	Coût estimatif	Subvention
3M.05.04	Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales et la mobilité douce	A	700 000.-	350 000.-
4M.02.01A	VALTRALOC Belfaux II	A	1 429 000.-	714 500.-
4M.06.05B	TransAgglo rte de Fribourg (Givisiez - Place de la gare GFM)	A	2 546 040.-	2 546 040.-
4M.09.03A	Requalification de la route de Lossy	B	1 500 000.-	750 000.-
4M.09.03B	VALTRALOC / TransAgglo Eglise - chemin de fer	B	700 000.-	350 000.-
4M.11.06	Chemin d'en Laz	C	100 000.-	50 000.-
4NP.04.01A	Aménagement d'un espace naturel en lien avec la Sonnaz (Belfaux)	A	70 000.-	35 000.-
4NP.04.01B	Revitalisation des berges de la Sonnaz (Belfaux)	A	20 000.-	10 000.-
4NP.05.01B	Création d'un chemin le long de la Sonnaz, secteur terrain de foot – stand de tir (Belfaux)	A	100 000.-	50 000.-

- Les coûts sont estimatifs et basés sur des avant-projets sommaires réalisés il y presque 10 ans!

Délai du « début » des travaux

MESURES PA 2 AU PA 5



Point important sur le délai

- PA3 – le début des travaux (« premier coup de pioche ») doit **absolument avoir lieu avant le 31 décembre 2025**
- PA4 – le début des travaux devrait commencer le 31 décembre 2028 mais en cas d'opposition le délai peut être rallongé.

La commune compte un projet de PA3 encore à réaliser, c'est pour ça qu'on doit avancer rapidement si on veut toucher les subventions fédérales, et de l'agglo!